

Arras, le 25 mai 2018

## **Opération de déminage à Wissant jeudi 31 mai 2018**

Un bloc de défense (susceptible de contenir à la fois des mines anti-char et des munitions) datant de la seconde Guerre Mondiale a été découvert sur la plage de Wissant. Au regard des coefficients de marée, l'opération se déroulera le jeudi 31 mai 2018 de 6h à 11h.

Si une deuxième journée s'avère nécessaire, l'opération se poursuivra le lendemain, vendredi 1er juin 2018, de 6h30 à 11h30.

L'opération en deux phases consistera en l'examen du contenu du bloc puis à sa neutralisation.

### **• La zone d'évacuation**

Pendant la durée de l'opération est instauré un périmètre de 300 mètres autour du bloc de défense à l'intérieur duquel il est formellement interdit de pénétrer.

### **• La zone de confinement**

Dans un périmètre de 1 200 mètres autour du bloc de défense, il sera procédé :

- à l'interdiction des accès à la plage à partir de l'ensemble des communes concernées (Audinghen, Escalles, Sangatte, Tardinghen);
- à l'interdiction de la circulation des piétons et des véhicules : les transports scolaires ne seront pas assurés, une déviation sera mise en place dès 6h par les services du conseil départemental du Pas-de-Calais, l'aire de stationnement des camping-cars sera fermée dès le mercredi 30 mai 2018 ;
- au confinement de la population : les résidents ne pourront pas sortir de leur habitation. Il leur sera demandé d'ouvrir les fenêtres et de fermer les volets afin de limiter le risque de bris de verre ;
- à la mise en place d'une zone interdite de survol à titre temporaire centrée sur la position géographique du bloc de défense (d'un rayon de 1 nautique et d'une hauteur de 800 mètres) et d'une zone interdite à la circulation nautique.

La gendarmerie nationale, la gendarmerie maritime et EDEN 62 seront chargés d'assurer la tenue du périmètre de confinement.

# Communiqué de presse



## • L'organisation de l'opération

Un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sera activé dès 5h30 et pendant toute la durée des opérations. Il sera placé sous l'autorité de Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Ce poste de commandement associera le Service de déminage, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers, la commune de Wissant, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (Préfecture) et les Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (EDEN 62).

## • L'organisation presse

Un point presse sera organisé par Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, au sein du PCO (locaux du centre administratif communal dit « nouvelle mairie » - 6 avenue Georges Clémenceau – 62 179 WISSANT) à l'issue de l'opération de déminage vers 11h.

Pour des raisons d'accès au PCO, merci de bien vouloir confirmer votre présence par courriel à l'adresse [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)